

Best Practices | Pratiques exemplaires

BY / PAR KIRSTEN NORTH, OD, PRESIDENT CAO / PRÉSIDENTE DE L'ACO

In 2010, the Ministry of Health Services in British Columbia made major changes to regulations for optometrists and opticians under the Health Professions Act – changes that put the eye health and overall health of British Columbians at risk. The new regulations allow opticians and online retailers to dispense eyeglasses and contact lenses from an assessment record obtained from an independent “sight-test” using automated computerized equipment. This removes the necessity for an eye health examination by an optometrist or ophthalmologist, which could determine the presence of underlying eye or overall health problems unrecognized by the patient. As well, online retailers of eyeglasses and contact lenses no longer have to verify with the prescriber to ensure the prescription is correct. The changes in B.C. were made without proper consultation and despite opposition from a wide range of stakeholders and provider groups.

The Canadian Association of Optometrists and others are concerned about the impact the new regulations may have in other jurisdictions. Would the B.C. approach be considered a new delivery model in Canada? CAO was pleased when in March, 2010, the Ontario Health Professions Regulatory Advisory Council (HPRAC) issued a report to the Ministry of Health Services titled “Interprofessional Collaboration Among Eye Health Care Professions” that specifically commented on the changes in B.C. In part, it recommended that opticians not be allowed to perform independent refractions and that regulation of internet companies be studied. Following the release of the HPRAC report, CAO and others continued to advocate for patient interests and a comprehensive standard of eye health care in Canada. As 2011 unfolded, several notable developments occurred which include the following:

- The Alberta Association of Optometrists (AAO) ratified a new three year agreement with Alberta Health and Wellness to provide publicly funded services. The new agreement expands coverage for medically necessary optometry services to all

Albertans under the Alberta Health Care Insurance Plan;

- In March, 2011, the province of Alberta approved new Optician regulations that do not reflect what occurred in B.C. This is despite an agreement between the two provinces to regulate professions in similar ways;
- In April, 2011, the Government of Ontario approved a regulation of the College of Optometrists of Ontario designating the therapeutic pharmaceutical agents (TPAs) drugs that optometrists are authorized to prescribe. The new regulation is significant given that it brings Optometry much closer to having TPA legislation in all provinces and the Ontario regulation includes treatment of glaucoma and oral medications.

It may be that these changes point to a trend of enlightened reform in response to the ill conceived experiment in B.C. There is an opportunity for eye health to become a higher priority for governments over the next ten years. To take advantage of this opportunity it is critical that CAO work in concert with stakeholders including provincial Optometry Associations to promote best practices. CAO's new Government Relations Committee intends to do just that by way of common strategies and messaging that can be applied consistently at a provincial or national level. The committee will be facilitated by CAO, but will have representation from those provincial associations that choose to participate. I am honoured to have been appointed by the CAO Council as the first Chair of the new committee. CAO has also commissioned a study of frequency guidelines that will be released at the CAO Biennial Congress in July. The guidelines will be evidenced based reflecting the importance of eye health prevention throughout life.

The profession of optometry requires collective efforts at the provincial and national levels to represent its best interests. We need to work together to set the standards for eye health care for all Canadians.

En 2010, le ministère des Services de santé de la Colombie-Britannique a apporté des modifications importantes aux règlements régissant les optométristes et les opticiens en vertu de la loi sur les professions de la santé – changements qui ont mis en danger la santé oculaire et la santé en général de la population de la province. Les nouveaux règlements permettent aux opticiens et aux détaillants en ligne de dispenser des lunettes et des lentilles de contact à partir d'un dossier d'évaluation obtenu à la suite d'un « examen de la vue » effectué de façon autonome au moyen de matériel informatisé. Il n'est donc plus nécessaire de se soumettre à un examen de la vue effectué par un optométriste ou un ophtalmologiste qui pourrait déterminer la présence de problèmes sous-jacents de santé oculaire ou de santé générale non reconnus par le patient. Les détaillants en ligne de lunettes et de lentilles de contact ne sont en outre plus tenus de vérifier auprès de l'auteur de l'ordonnance pour s'assurer qu'elle est correcte. Les changements apportés en Colombie-Britannique l'ont été sans qu'il y ait eu de consultation appropriée et en dépit de l'opposition d'un vaste éventail d'intervenants et de groupes de fournisseurs.

L'effet que les nouveaux règlements peuvent avoir dans d'autres administrations préoccupe l'Association canadienne des optométristes et d'autres intéressés. La démarche de la C.B. serait-elle considérée comme un nouveau mode de prestation au Canada? L'ACO s'est réjouie lorsqu'en mars 2010, le Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé (CCRPS) a remis au ministère des Services de santé un rapport intitulé « Interprofessional Collaboration Among Eye Health Care Professions » qui présente des commentaires précis sur les changements en Colombie-Britannique. Il recommande en partie que les opticiens ne soient pas autorisés à effectuer des examens de réfraction de façon autonome et que la réglementation des entreprises Internet soit étudiée. À la suite de la publication du rapport du CCRPS, l'ACO et d'autres intervenants ont continué de défendre les intérêts des patients et de préconiser une norme complète de soins de santé oculovisuels au Canada. À mesure que 2011 avançait, plusieurs événements dignes de mention se sont produits, dont les suivants :

- l'Association des optométristes de l'Alberta (AAO) a ratifié une nouvelle entente de trois ans avec Santé et Mieux-être pour fournir des services financés

par le secteur public. La nouvelle entente étend la couverture des services d'optométrie médicalement nécessaires à toute la population de l'Alberta en vertu du régime d'assurance-maladie de la province;

- en mars 2011, l'Alberta a approuvé de nouveaux règlements sur les opticiens qui ne reflètent pas ce qui s'est produit en Colombie-Britannique, même si les deux provinces s'étaient entendues pour réglementer les professions de façons semblables;
- en avril 2011, le gouvernement de l'Ontario a approuvé un règlement de l'Ordre des optométristes de l'Ontario indiquant les agents pharmaceutiques thérapeutiques (APT) que les optométristes ont le droit de prescrire. Le nouveau règlement est important étant donné qu'il rapproche davantage l'optométrie d'une législation sur les APT dans l'ensemble des provinces et que le règlement de l'Ontario inclut le traitement du glaucome et des médicaments administrés par voie orale.

Il se peut que ces changements révèlent une tendance à la réforme éclairée à la suite de l'expérience mal conçue en Colombie-Britannique. La santé oculaire pourrait devenir une plus grande priorité pour les gouvernements au cours des 10 prochaines années. Afin de saisir cette possibilité, il est crucial que l'ACO collabore avec les intervenants, y compris l'association optométrique provinciale, pour promouvoir les pratiques exemplaires. Le nouveau Comité des relations avec le gouvernement de l'ACO a l'intention de le faire au moyen d'une stratégie et de messages communs qu'il est possible d'appliquer de façon uniforme à l'échelon provincial ou national. L'ACO animera le comité, qui sera toutefois constitué de représentants des associations provinciales désireuses de participer à ses travaux. Je suis honoré d'avoir été nommé par le Conseil de l'ACO premier président du nouveau comité. L'ACO a aussi commandé une étude sur la fréquence qui sera publiée au cours de son Congrès biennal en juillet. Les lignes directrices reposent sur des données probantes reflétant l'importance de la santé de l'œil, des examens et de la prévention durant toute la vie.

L'optométrie a besoin d'efforts collectifs aux échelons provincial et national pour défendre ses meilleurs intérêts. Nous devons conjuguer nos efforts afin d'établir les normes régissant les soins de santé oculo-visuels pour toute la population canadienne.